

TRACE : UNE OFFRE DE SERVICES ACCRUE POUR DES JEUNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ

Entre octobre 1998, date de lancement du programme Trace, et décembre 1999, près de 42 000 jeunes ont intégré le dispositif. La quasi-totalité d'entre eux (95 %) avait un niveau de formation au plus égal au niveau V avant d'intégrer la mesure. 45 % n'avaient jamais connu d'expérience professionnelle.

La très grande majorité des jeunes a été orientée vers le programme par le réseau des missions locales et des PAIO.

L'apport majeur du programme tient à l'individualisation des relations entre jeunes et référents en charge de leur accompagnement. Ceci se traduit par une augmentation sensible du nombre de contacts et une qualité accrue de ceux-ci, ainsi que par une intensification des services d'accompagnement. Deux tiers ont sollicité un service (aide sociale, aide au logement, aide financière...).

En décembre 1999, plus de la moitié des jeunes présents dans le programme Trace étaient en emploi ou en formation. Cette proportion augmente fortement avec la durée passée dans le programme.

Dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, l'État a pris l'initiative d'actions d'accompagnement personnalisé ayant pour finalité l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Bénéficiaient en priorité de cet accompagnement les jeunes sans qualification de niveau VI et V bis (1). L'accent est porté sur les jeunes issus des quartiers en difficulté ou des zones rurales défavorisées, particulièrement ceux qui sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme ou qualification et qui ne peuvent accéder directement à l'emploi (2).

Le programme TRajectoire d'Accès à l'Emploi (Trace) vise ainsi à mettre en œuvre un par-

(1) - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 article 5 alinéa 1 et 3 (J.O. du 31.7.1998).

(2) - Circulaire DGEFP/DIJ N° 98-33 du 23 octobre 1998, Ministère de l'emploi et de la solidarité.

cours d'insertion individualisé permettant à des jeunes de bénéficier à la fois de périodes de formation et de mises en situation professionnelle pour une durée maximum de 18 mois. L'objectif du programme est de permettre le retour à un emploi durable. (encadré 1).

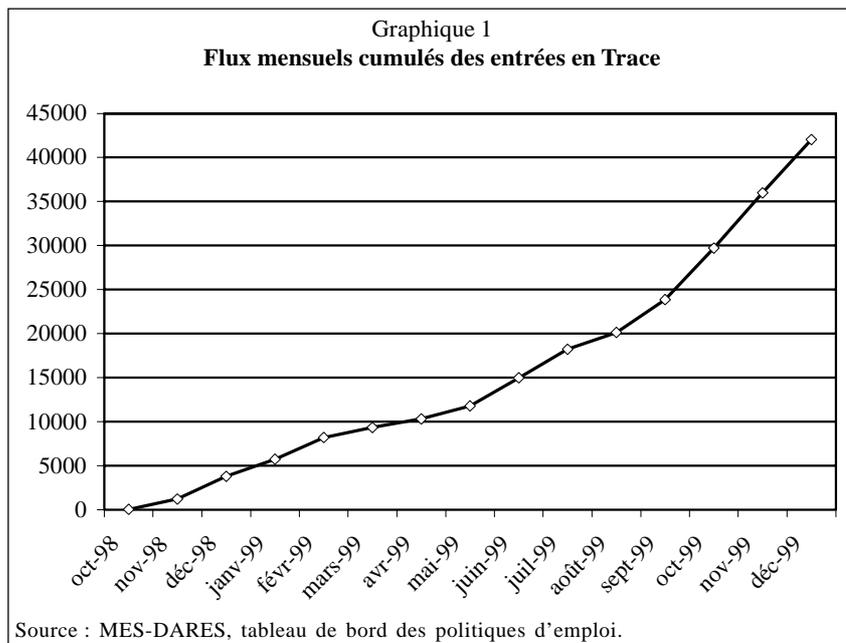
Fin 1999, plus de 42 000 jeunes sont entrés dans le dispositif Trace

Depuis octobre 1998, date de lancement du programme, on observe une montée en charge régulière des entrées dans le dispositif. De 3 800 entrées enregistrées lors du quatrième trimestre de l'année 1998, on est passé à plus de 42 000 à la fin de l'année 1999 (3) (graphique 1).

Les jeunes présents dans le programme Trace représentent, fin 1999, 14 % des jeunes demandeurs d'emploi ayant au plus le niveau V (inscrits en catégorie 1 à l'ANPE). Dans ce domaine, trois groupes de régions se distinguent. Le premier, proche de la moyenne nationale regroupe la Champagne-Ardenne, la Basse-Normandie, la Franche-Comté, la Bretagne et l'Auvergne. Dans neuf autres régions, la part des jeunes en Trace sur l'ensemble des jeunes demandeurs d'emploi ayant au plus le niveau V est inférieure à la moyenne. Il s'agit de la Haute-Normandie, de la Bourgogne, du Nord - Pas-de-Calais, des Pays de la Loire, des Régions Poitou-Charentes et Rhône-Alpes, de l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon et de la région Provence-Alpes-Côte

(3) - Données France entière issues du tableau de bord des politiques d'emploi. Le programme prévoit un total de 110 000 entrées réparties sur trois ans : 10 000 en 1998, 40 000 en 1999 et 60 000 en 2000.

(4) - Non déterminé pour la région Ile-de-France.



d'Azur. Enfin, les régions Picardie, Centre, Lorraine, Alsace, Midi-Pyrénées, Limousin, et Corse enregistrent un taux supérieur à la moyenne nationale (4).

Avant leur entrée dans le programme, la moitié des jeunes avaient déjà travaillé

La majorité des jeunes ne possédaient aucun diplôme avant d'être orientés vers le programme Trace. Ainsi, 38 % d'entre eux sont sortis de leur scolarité sans aucun diplôme (niveau VI) et 21 % avaient suivi une formation équivalente au plus à une première année de CAP/BEP (niveau V bis). La quasi totalité des autres (36 %) sont sortis du système scolaire avec un diplôme égal ou supérieur au CAP BEP.

Les garçons sont plus nombreux que les filles (53 % des bénéficiaires sont des hommes). Les femmes représentent cependant 64 % des jeunes diplômés de niveau IV.

La moyenne d'âge des jeunes avoisine 21 ans. Une grande partie d'entre eux ont entre 19 et 21 ans (42 %) et 32 % entre 22 et 25 ans. Cet âge relativement avancé

d'entrée dans le programme s'explique en partie par les délais importants observés entre la sortie du système scolaire et le premier contact avec les structures d'accueil, principaux intermédiaires dans la mise en œuvre du programme. Ainsi, en moyenne, près de trois années se sont écoulées entre le moment où les jeunes sont sortis du système scolaire et celui où ils ont intégré le programme Trace, et un quart d'entre eux (26 %) ont terminé leur formation initiale depuis au moins cinq ans.

Si 25 % des jeunes ont été identifiés comme résidant dans une zone urbaine sensible, cette information reste très partielle puisque dans près d'un cas sur deux elle n'est pas renseignée.

Au total, il s'agit d'une population qui était le plus souvent à la recherche d'un emploi. Près des trois quarts des jeunes étaient inscrits à l'ANPE et 26 % totalisaient plus de 12 mois d'inscription dans les 18 derniers mois précédant leur entrée dans le programme. Les grandes difficultés rencontrées par ces jeunes se vérifient aussi par le fait qu'avant la mise en place de la Couverture Maladie universelle (CMU) un tiers des bénéficiaires de Trace

(33 %) déclaraient ne pas être affiliés à la sécurité sociale. Seul un pourcentage très faible (2 %) bénéficie de l'Allocation Parents Isolés, 15 % indiquent percevoir l'allocation chômage (Allocation Unique Dégressive), 7 % le RMI soit au titre de bénéficiaire soit à celui d'ayant droit.

Avant l'entrée dans le programme, quatre jeunes sur dix n'avaient jamais bénéficié d'un stage de formation (41%) et moins d'un sur deux (45 %) n'avait jamais eu d'expérience professionnelle (tableau 4).

La comparaison des situations moyennes des bénéficiaires du programme Trace (5) avec celles des jeunes, suivis par le réseau d'accueil, n'ayant pas intégré le dispositif confirme que les bénéficiaires, avant leur entrée en Trace, sont en plus grande difficulté. Ils ont en effet occupé moins souvent – et moins durablement – un emploi à durée indéterminée ou déterminée (114 jours contre 155), un emploi aidé, moins longtemps suivi un stage de formation ou une formation en alternance que leurs homologues non bénéficiaires. Par contre, ils ont été nettement plus longtemps au chômage, puisqu'ils ont connu en moyenne 226 jours de recherche d'emploi contre 190 jours pour les autres jeunes (tableau 1).

Des jeunes déjà connus du réseau des missions locales et des PAIO

Néanmoins malgré l'éloignement du marché du travail des jeunes bénéficiaires de Trace, 95 % d'entre eux étaient déjà en relation avec une mission locale ou une PAIO. Ceci indique que, bien que peu insérés sur le mar-

ché du travail, ils maintiennent une relation relativement étroite avec les structures chargées de leur accueil et de leur orientation (cf. tableaux 4). Il n'est donc pas étonnant de constater que la quasi-totalité d'entre eux (98 %) a été orientée vers le programme Trace par une mission locale ou une PAIO. Si le réseau d'accueil est le principal prescripteur de la mesure, les opérateurs chargés de l'accompagnement des jeunes au cours des 18 mois sont plus

diversifiés. Ainsi, si 60 % étaient directement suivis par une mission locale ou une PAIO, 39 % des bénéficiaires ont été pris en charge par un opérateur extérieur et seulement 1 % par une agence locale pour l'emploi (tableau 2).

Cette bonne connaissance du public Trace par les opérateurs du programme se vérifie du fait qu'avant leur entrée dans le dispositif, les futurs bénéficiaires ont en moyenne un nombre de con-

Tableau 1
Comparaison des situations antérieures des jeunes en contact avec le réseau d'accueil (missions locales -PAIO)

Durée moyenne des situations (en nombre de jours) avant TRACE

	Situation antérieure des jeunes du programme TRACE	Situation antérieure des jeunes ne bénéficiant pas du programme (*)
Emploi (CDI, CDD)	114	155
Emplois aidés (CES)	206	211
Formation en alternance	345	378
Autres formation	118	129
Autre situation	261	280
Chômage	226	190

(*) - Ensemble des jeunes en contact avec le réseau des Missions locales et PAIO avant novembre 1998 et ne bénéficiant pas du programme Trace.

Source : Exploitation des informations du logiciel Parcours par la société Tersud.

Encadré 1

LE DISPOSITIF TRACE

Instauré par la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions, le programme TRACE (TRajectoire d'ACCès à l'Emploi) vise une insertion professionnelle durable pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ou avec un faible niveau de qualification.

Le programme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi, de 18 mois, articulant des actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle et de formation et visant l'acquisition de connaissances de base ou d'une qualification professionnelle. Il doit déboucher, pour la moitié des jeunes, sur un emploi durable (CDI ou CDD d'au moins six mois) et repose sur la mobilisation des dispositifs mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales.

Le parcours d'insertion est établi avec un référent unique qui a la charge du suivi du jeune. Localement, un Pilote désigné par le Préfet de région a la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre et du suivi du programme.

Les Pilotes sont choisis au sein du réseau des missions locales et des PAIO sur la base d'un diagnostic de leurs capacités opérationnelles à coordonner le programme. En aval de la prescription de la mesure par les missions locales et les PAIO, les opérateurs (généralement des organismes de formation ou des structures relevant du réseau d'accueil) sont chargés de l'accompagnement des jeunes et de l'organisation de leurs parcours.

Les préfets de région, en concertation avec les préfets de départements et les présidents de conseils régionaux :

- identifient les zones et répartissent les moyens en fonction des besoins du public ;
- procèdent au choix des pilotes ;
- identifient les opérateurs chargés de l'accompagnement.

(5) - Information enregistrée dans le logiciel « Parcours » par les référents des missions locales.

tacts avec le réseau supérieur à celui des non-bénéficiaires (respectivement 11,5 et 6,8 contacts) et ce quelle que soit la durée de suivi (6). La durée moyenne de suivi peut cependant expliquer en partie cet écart à l'avantage des jeunes en Trace, puisque celle-ci est de 780 jours contre 620 pour les autres jeunes.

Tableau 2
Prise en charge des jeunes entrés en Trace

	%
Prescripteur (et pilote)	
ALE	2
ML ou PAIO	98
Opérateur	
ALE	1
ML ou PAIO	60
Extérieur	39
Totaux	100

Source : MES-DARES, exploitation des CERFAS transmis par les pilotes aux DRTEFP.

De même, la qualité de la relation entre le jeune et son référent apparaît meilleure. En effet le suivi des jeunes bénéficiaires de

(6) - Il s'agit de la période comprise entre le premier contact avec le réseau et le dernier avant l'entrée dans Trace (i.e. avant novembre 1998 pour les non-bénéficiaires). On entend par contact l'ensemble des échanges réalisés avec un jeune quelle qu'en soit la nature (téléphonique, entretien, visite...).

Trace est plus personnalisé puisque le nombre moyen d'entretiens rapporté au nombre de contacts est toujours plus élevé pour les futurs bénéficiaires du programme Trace que pour les non-bénéficiaires. Dans les deux cas, il reste néanmoins supérieur ou égal à 50 % (tableau 3).

À caractéristiques identiques (sexe, âge, niveau de formation, délai entre la sortie du système scolaire et le premier contact) le suivi réalisé préalablement à l'entrée dans le programme est donc plus soutenu pour les futurs bénéficiaires de Trace.

On notera néanmoins que, quelle que soit la situation des jeunes vis-à-vis du programme, la fréquence des entretiens par rapport au nombre de contacts est de plus en plus faible au fur et à mesure que s'allonge la période durant laquelle le jeune est en lien avec le réseau des missions locales ou des PAIO. Cette distanciation de la relation jeune/référent tend à prouver qu'après un certain temps de prise en charge, sans effet sur la reprise d'emploi, les structures d'accueil rencontrent de réelles difficultés à maintenir un contact personnalisé avec les jeunes dont ils ont la charge.

Un programme qui rapproche les jeunes de l'emploi durable

En moyenne, dans le premier mois de leur prise en charge, les jeunes en Trace ont un contact tous les 18 jours (conforme en cela aux objectifs initiaux qui prévoyaient un contact par quinzaine). Ce délai augmente néanmoins avec la durée de suivi et avoisine un contact par mois sur le reste de la période. L'intensification des contacts consécutifs à l'entrée dans le programme Trace va de pair avec une augmentation des situations de travail. Selon les données recueillies auprès des pilotes du programme, en décembre 1999, près de 29 % des bénéficiaires occupaient un emploi (dont près de 40 % en CES), 22 % étaient en formation et 47 % dans une démarche de recherche d'emploi accompagnée. À peine 2 % se trouvaient dans une autre situation (maladie, congés maternité ou autre) (graphique 2).

La part des jeunes à la recherche d'un emploi baisse de façon constante au cours des mois qui suivent l'entrée dans le programme. Alors que 66 % des jeu-

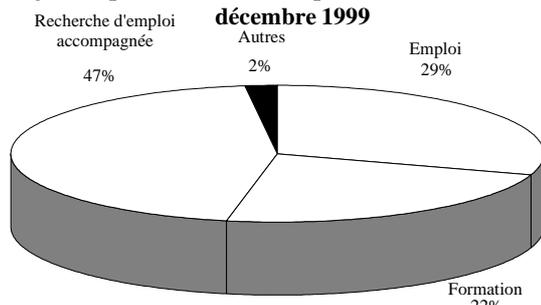
Tableau 3
Comparaison du suivi antérieur des publics pris en charge par les missions locales/PAIO entrés en TRACE et restés hors TRACE

Durée du suivi	Jeunes du programme TRACE			Jeunes ne bénéficiant pas du programme (*)		
	Nombre moyen de contacts	Nombre moyen d'entretiens	Ratio entretiens/contacts (%)	Nombre moyen de contacts	Nombre moyen d'entretiens	Ratio entretiens/contacts (%)
Moins de 3 mois	2,9	2,3	79	2,0	1,4	70
3 à 6 mois	5,5	3,7	67	3,0	1,9	63
6 mois à 1 an	7,2	4,5	63	4,4	2,4	55
1 an à 18 mois	9,5	6,2	65	6,2	3,6	58
18 mois à 2 ans	12,9	8,1	63	7,7	4,5	58
2 ans à 2 ans 1/2	13,7	9,2	67	9,1	5,4	59
2 ans 1/2 à 3 ans	15,2	9,7	64	10,4	6,0	58
3 à 5 ans	17,8	10,9	61	12,7	7,4	58
Plus de 5 ans	21,0	11,8	56	16,5	8,2	50

(*) - Jeunes en contact avec le réseau des Missions locales et PAIO avant novembre 1998 ne bénéficiant pas du programme Trace.

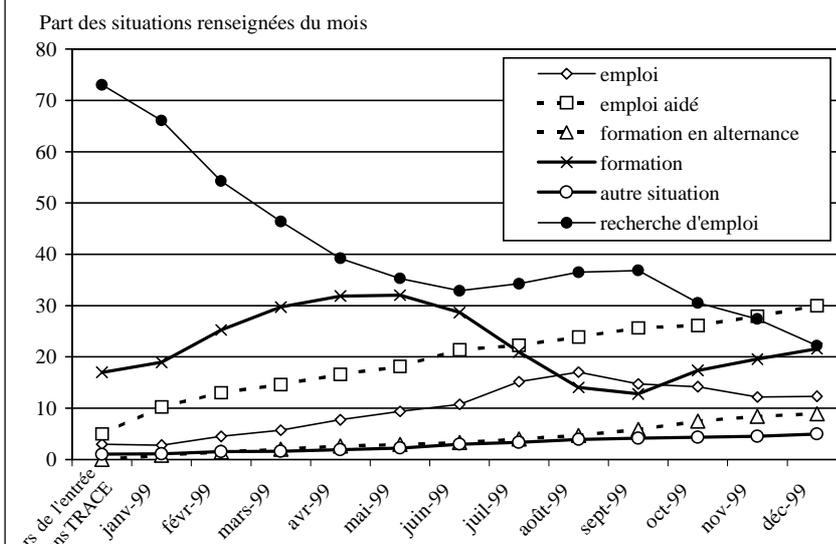
Source : exploitation des informations du logiciel Parcours par la société Tersud.

Graphique 2
Situation des jeunes présents dans le dispositif Trace - Données cumulées fin décembre 1999



Source : MES-DARES, tableau de bord mensuel des situations des jeunes.

Graphique 3
Évolution de la structure des situations des premiers entrants



Source : exploitation des informations du logiciel Parcours par la société Tersud.

nes, dont on connaît la situation au 1^{er} janvier 1999, étaient en recherche d'emploi à cette date, ils ne sont plus que la moitié dans ce cas cinq mois plus tard. La part des jeunes en formation est en augmentation plus rapide au tout début de la montée en charge du programme, celle des jeunes en emploi progresse régulièrement au fur et à mesure de l'avancée du programme. La moitié des jeunes sont en emploi (aidé ou non) 12 mois après le lancement du programme, contre environ 10 % au démarrage. La nature de l'emploi retrouvé révèle cependant une réelle difficulté d'accès au marché du travail concurrentiel. En effet, parmi ces situations d'emploi, on note une croissance régulière des emplois aidés autres que l'alternance (en particulier CES - de l'ordre de 30 %) (graphique 3).

La sortie du dispositif Trace peut correspondre soit au retour à l'emploi durable, soit à un abandon du jeune au cours du programme. Fin décembre 1999,

Encadré 2

SOURCES

Les données statistiques

Plusieurs sources statistiques permettent de rendre compte de l'avancement quantitatif et qualitatif du programme.

1/ La DARES publie mensuellement, par le biais du tableau de bord des politiques d'emploi, les flux d'entrées dans le programme (données départementales).

2/ Elle effectue chaque mois, un suivi statistique des entrées, des sorties et des situations des jeunes (situation vis-à-vis de l'emploi, de la formation, de la recherche d'emploi). Ce suivi est établi à partir des données transmises par les pilotes du programme Trace et validées par les DRTEFP. Le tableau de bord permet par ailleurs de recenser le nombre de jeunes présents un mois donné dans le programme ainsi que les données relatives aux prescripteurs et aux opérateurs.

3/ Elle réalise une analyse des caractéristiques générales des jeunes par l'intermédiaire des fiches individuelles renseignées lors de l'entrée du jeune en Trace (Cerfa).

Les études

En 1999, afin de rendre compte de la mise en œuvre du programme et de son impact sur les parcours des jeunes bénéficiaires, le Ministère de l'emploi et de la solidarité (DARES, DIJJ) a initié deux études.

La première, qualitative, réalisée par l'association « Réseau d'Études sur les Réseaux », vise à mieux connaître les itinéraires des jeunes passés par le dispositif Trace, leur degré de connaissance et leur opinion sur le programme. L'enquête a été réalisée au près de 30 jeunes dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne.

Les réponses des bénéficiaires du programme Trace ont été comparées à celles émises par une vingtaine de jeunes connus des missions locales, des PAIO ou des organismes sociaux en charge de l'insertion des jeunes en grande difficulté ayant refusé d'intégrer le dispositif ou en cours d'intégration.

La seconde étude, statistique, porte sur une analyse descriptive des caractéristiques des jeunes en contact avec le réseau des missions locales et des PAIO, ainsi que sur leurs itinéraires avant l'entrée dans le programme et au cours des 18 mois de prise en charge.

Elle s'appuie sur l'exploitation du panel de 3 500 jeunes, entrés en Trace en novembre et décembre 1998, issu des fichiers de gestion gérés par le logiciel Parcours mis à disposition des conseillers. Une analyse des itinéraires des jeunes bénéficiaires du programme comparés à ceux des non-bénéficiaires a permis de mesurer l'apport du programme en termes d'accès aux prestations et de retour à l'emploi. Cette étude statistique a été réalisée par la société TERSUD.

L'APPORT DU PROGRAMME TRACE DU POINT DE VUE DES JEUNES

Interrogés sur le programme Trace (1), les jeunes mettent en avant plusieurs éléments pour expliquer leur appréciation favorable de la mesure.

La régularité des rencontres

Trace représente avant tout un engagement fort, pour les bénéficiaires comme pour les opérateurs, à pratiquer des rencontres régulières. En effet, la régularité fait partie du cahier des charges des opérateurs. Si certaines missions locales avaient déjà mis en place des procédures régulières de suivi des jeunes (au moins par courrier), l'institutionnalisation d'un tel accompagnement constitue pour d'autres une réelle nouveauté. Cela permet aux jeunes d'être connus : la régularité des rencontres, affirmée comme principe, est la condition première d'une relation réussie.

Une attention plus soutenue des référents

Les jeunes gens se déclarent très sensibles au fait que leurs référents engagent une relation individualisée (ils les appellent chez eux pour une information ou après un entretien d'embauche pour en connaître les résultats).

De nombreux jeunes ont en effet vécu des périodes d'abandon, de solitude, de rupture familiale précoce, si bien que cette attention réelle, opératoire tout en restant discrète, non intrusive, est un des premiers éléments d'appréciation cités dans les entretiens.

La disponibilité autorisée par une « mission sans mandat »

Les jeunes signalent que le programme Trace autorise pour les référents une disponibilité pratique : les demandes de rendez-vous individuels sont satisfaites dans la semaine, alors que, dans certaines missions locales, les jeunes en suivi ordinaire attendent parfois plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous.

Ils affirment aussi que Trace crée une disponibilité : le dispositif « labellise » les jeunes, leur donne un statut qui suffit à légitimer aux yeux des référents le temps de travail qui leur ait consacré.

Cette disponibilité permet selon eux, qu'il y ait de l'accompagnement au sens propre du terme, c'est-à-dire centré sur le processus de l'accompagné.

Le collectif des jeunes entrés dans le programme

Selon les jeunes interrogés, le collectif permet un échange avec des personnes dans la même situation. Cet échange porte sur deux domaines :

- une information perçue comme fiable, car expérimentée par des personnes semblables à soi ;
- des échanges oraux qui aident à formuler la vision d'un emploi à même de leur convenir et qui répondent au besoin de communiquer.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : peu utilisé, mais de façon pointue, et rapidement mobilisé

La majorité des jeunes interviewés déclarent qu'à aucun moment le FAJ n'est apparu comme un revenu de substitution. Il n'est jamais utilisé par les jeunes comme une sorte de RMI-jeune. Une telle demande n'est d'ailleurs pas exprimée par les jeunes. Le FAJ semble néanmoins relativement peu utilisé, mais l'est de manière pointue. Les jeunes déclarent qu'il est débloqué avec rapidité et qu'il les met en confiance sur les possibilités de Trace à répondre à leurs difficultés.

Un accès aux droits plus rapide et plus efficace

Aux dires des jeunes interrogés, l'accès aux droits est facilité pour deux raisons :

- d'une part, les jeunes ne sont plus pris dans la gestion ordinaire des missions locales ce qui a pu, par le passé, occasionner une perte de temps précieux, et les amener à renoncer aux services de la mission locale.
- d'autre part, la mobilisation des autres acteurs du réseau d'insertion facilite une réponse plus rapide aux attentes des jeunes.

La réouverture d'un droit à la formation

Les jeunes mentionnent qu'ils avaient intégré la nouvelle norme du diplôme comme clé d'accès à l'emploi ce qui explique qu'ils signalent être demandeurs d'une finalisation de leur formation.

Or, beaucoup d'entre eux ont été « gâchés », selon l'expression d'une formatrice : on a épuisé leurs droits à la formation, alors qu'ils n'étaient pas encore prêts à choisir une orientation. Trace permet de ne pas avoir à demander une dérogation spéciale pour terminer ou reprendre une formation. Le programme leur permet de tester leurs hésitations : « *Trouver sa voie* » est leur principale préoccupation.

L'accès à l'emploi aidé

Pour une partie des jeunes interrogés, Trace s'est traduit concrètement par l'obtention d'un CES. Cette mesure reste appréciée, notamment par les plus jeunes d'entre eux. Ce sont en effet des emplois à mi-temps dans des services publics ou associatifs, qui leur permettent de prendre le temps de se construire en parallèlement, d'élaborer un projet tout en bénéficiant d'une rémunération.

Les jeunes ont le sentiment de travailler autant qu'en formation en alternance, mais avec plus de temps libre pour eux. Par ailleurs, ces emplois ne les confrontent pas directement au marché du travail concurrentiel, dont ils ont déjà souvent eu une expérience malheureuse et ils se sentent mieux protégés. Mais pour les plus âgés, les CES restent des pis-aller.

(1) - *Étude auprès de 30 jeunes bénéficiaires du programme Trace – rapport remis par l'association RER.*

environ 5 % des jeunes étaient sortis du programme. Parmi ceux-ci, 34 % occupaient un emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois). Ils étaient par contre 40 % à avoir abandonné le programme Trace sans qu'aucune solution n'ait apparemment été trouvée. Toutefois ces données concernent les jeunes entrés au début du programme et qui ne sont pas allés au bout des 18 mois prévus par le dispositif. Elles ne permettent pas de prévoir les effets du dispositif pour les jeunes qui le quitteront plus tard.

Une offre de services multipliée

Pour traiter les problèmes d'insertion dans l'emploi, le programme mobilise l'ensemble des services existants chez les opérateurs chargés de l'accompagnement des jeunes. Ainsi, des actions d'insertion sociale ou des aides ponctuelles peuvent-elles être utilisées.

Suite à leur entrée dans le dispositif, près de deux jeunes sur trois ont sollicité au moins un service, qu'il s'agisse d'une demande de logement, d'une aide financière, d'un soutien en matière de santé ou d'un accompagnement dans la vie sociale. L'essentiel des services concerne des demandes d'aides financières (en particulier dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes), ce qui dénote l'absence de soutien financier facilement mobilisable pour ce type de public.

Les demandes de services réalisés par d'autres partenaires que l'opérateur chargé de l'accompagnement du jeune sont impor-

tants (près d'un tiers des services référencés).

Ainsi, les demandes d'aide en matière de santé sont aussi fortement mobilisées et apparaissent très en amont des autres sollicitations, alors que les services de logement et de vie sociale interviennent dans un second temps lorsque les besoins les plus urgents ont pu être résolus.

Une fois présents dans le dispositif, les jeunes connaissent en moyenne 3,7 services. L'impact de l'entrée dans Trace sur le volume des services rendus paraît incontestable.

Valérie DEFAUQUET
(DARES).

Tableau 4
Les jeunes entrés dans le programme TRACE
(novembre 1998 - décembre 1999)

Caractéristiques des jeunes	En %
Sexe	
Féminin	47
Masculin	53
Âge	
16 à 18 ans	26
19 à 21 ans	42
22 à 25 ans	32
Nationalité	
Française	90
Union européenne (UE)	1
Hors UE	9
Niveau de formation	
VI	38
V bis	21
V	36
IV, III, II, I	5
Sortie du système scolaire depuis...	
Moins d'un an	9
1 an	19
2 ans	18
3 ou 4 ans	28
5 ans ou plus	26
Était en relation avec ML ou PAIO	95
A déjà exercé une activité professionnelle	55
A déjà bénéficié d'un CES ou CEC	14
A déjà bénéficié d'un CQ ou apprentissage	17
A déjà bénéficié d'un autre contrat aidé	2
A déjà suivi un stage de formation	59
Inscrit à l'ANPE	73
Inscrit depuis plus de 12 mois dans les 18 derniers mois	26
Bénéficiaire ou ayant droit RMI	7
Allocataire Allocation Unique Dégressive	15
Allocataire Allocation Parents Isolés	2
Affiliation à la Sécurité Sociale	
Oui	56
Non	33
Non renseigné	11

Source : MES-DARES, exploitation des CERFAS transmis par les pilotes aux DRTEFP.

Pour en savoir plus...

Chataignier A., Dessen V., Labbé P., Lion J. (2000), « Évaluation de la mise en œuvre du programme Trace », GESTE, *Rapport à la DARES*.

Labbé P. (2000), « La mise en œuvre du programme Trace », GESTE, *Rapport à la DIII*.

Monrose M. (2000), « Les fonds d'aide aux jeunes : premiers résultats au 4^{ème} trimestre 1999 », *Études et résultats*, MES-DREES, Mai.

Labbé P., Lion J. (2000), Trace : « Un programme attendu et apprécié par les acteurs », *Premières Synthèses* (à paraître).

TERSUD (2000), « Évaluation du dispositif Trace », *Rapport à la DARES et à la DIII*.

Réseaux d'Études sur les Réseaux (2000), « Étude qualitative auprès de jeunes entrés dans le programme Trace », *Rapport à la DIII et à la DARES*.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros).
Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.